

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 01 février 2016

Convocation du 28 janvier 2016

Publication du 04 mars 2016

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

**Étaient représentés** : Fabrice VIEL (procuration à Vincent BAILLY), Eve MONCOLIN (procuration à Yann LAINE), Lucile ECOFFET (procuration à Alexandre GARNERET), Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE).

**Était excusée** : Mireille SABRI.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2016 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 02 novembre et du 07 décembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

 Arbre rue de Fontaine Rouge

Les personnes ayant sollicité le déplacement d'un arbre situé devant leur entrée ne donnent pas suite compte tenu du montant des frais à engager. Il a été convenu de légèrement décaler l'implantation du nouvel arbre afin d'éviter les frottements en passant à proximité.

### **II. Approbation de la modification des statuts du SICECO \* délibération n° 2016-4**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les Statuts du SICECO,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### **III. Tarifs location de la salle de rencontres \* Délibération n° 2016-5**

Dans le cadre de la construction d'une salle de rencontres et de loisirs, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à définir les tarifs de location de celle-ci.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de location de la salle de rencontres et de loisirs comme suit :

	<b>Habitant de Saulon-la-Rue</b>	<b>Extérieur</b>
<b>1/2 journée</b>	100 euros	/
<b>1 jour</b>	150 euros	320 euros
<b>2 jours</b>	<b>200 euros</b>	<b>450 euros</b>

- **FIXE** le montant de la caution à 1 000 € et instaure une caution pour le nettoyage de la salle d'un montant de 50 €
- **DÉCIDE** de limiter la capacité d'accueil à 60 personnes lors des locations de la salle (salle d'une superficie de 115 m<sup>2</sup>)

### **IV. Compte rendu des réunions**

#### **✚ Communauté de Communes du Sud Dijonnais \* 21 janvier 2016**

Afin d'assurer la continuité du service public, par mesure de précaution compte tenu des fusions de Communautés de Communes à venir, le contrat de délégation de service public (DSP) établi avec l'ADMR pour le périscolaire expirant le 07 juillet 2016 est prolongé pour 1 an. Le contrat de DSP établi avec PEP21 pour l'extra-scolaire est prolongé de 14 mois soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre pour la construction d'une salle multisport a été réalisé et la consultation va être lancée.

Un contrat d'entretien des abords du canal de la Cent Fonts a été passé avec l'entreprise CHENOT pour 3 ans.

#### **✚ Syndicat du Bassin de la Vouge \* 27 janvier 2016**

M. COLLARDOT, nouveau Président du SBV, a organisé une rencontre sur site avec les acteurs du territoire afin d'échanger sur le terrain et présenter les actions que le syndicat souhaite engager. M. Frédéric LAUTERBORN a représenté la commune lors de cette rencontre.

#### **✚ Rendez-vous notarial**

Monsieur le Maire a rencontré Maître BLANQUINQUE pour faire le point sur les dossiers en cours (alignement, biens sans maître, cessions de terrains). Il l'a chargé de rédiger la convention entre la commune et les habitants de l'impasse du Poiteau pour la voirie.

#### **✚ Vente**

La commune a fourni les documents administratifs demandés dans le cadre de la vente du Château et parcelles annexes par Madame DE CHABOT de TRAMECOURT.

### **V. Questions et informations diverses**

#### **✚ Entrée de village**

Les totems commandés ont été réalisés et seront installés mercredi 03 février. Ces aménagements étaient prévus dans l'enveloppe budgétaire de la RD 996. Ceux-ci ayant été dissociés du marché, il convient d'autoriser cette dépense avant le vote du budget.

Le SICECO a adressé un devis pour la réparation du luminaire D13. Celui-ci s'élève à 1 078,68 €T.T.C. Ce devis reste en attente dans l'optique d'un système d'alimentation électrique fonctionnant en permanence à l'entrée du village.

### **Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget \* Délibération n°2015-6**

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 à hauteur de 72 455 € selon l'affectation suivante :
  - Chapitre 21 immobilisations corporelles : 13 000 €
    - Article 2132 (immeuble de rapport) toilettes Nos Provinces 7 900 €
    - Article 2152 (installations de voirie) totem entrée village 5 100 €
  - Chapitre 23 immobilisations en cours : 1500 €
    - Article 2313 programme 115 (constructions) portes de garage : 1 500 €

### **Remerciements**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'habitants adressant leurs vœux au Conseil Municipal et les remerciant pour « la conduite des belles réalisations au sein de notre commune au cours de cette année ».

### **Projet piscine**

Dans le cadre des instructions officielles (circulaire 2011-090 du 07 juillet 2011) qui disposent qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun des connaissances et des compétences, Madame CHAPUIS, directrice de l'école élémentaire, a émis le souhait de mettre en place un cycle d'apprentissage de la natation. Sont ciblés les élèves de CP/CE1 (1<sup>er</sup> palier) ainsi que les CM2 (2<sup>ème</sup> palier). Le principe est de 10 séances d'apprentissage sur une année scolaire.

Le déplacement à la piscine a un coût important auxquels s'ajoutent la location des lignes d'eau + maître-nageur sauveteur. Ce coût n'est pas pris en charge par l'État et ne peut l'être par l'École qui n'a pas de budget. Madame CHAPUIS a fait parvenir aux communes du RPI un budget prévisionnel. Selon le transporteur et la piscine retenus, le coût s'élèverait en moyenne à 2 500 €

La question est posée au Conseil Municipal s'il souhaite que la commune finance tout ou partie de l'activité natation au prorata du nombre d'élèves (partage entre les communes du RPI) soit un coût pour la commune estimé à 1 900 €

Le Conseil Municipal valide l'idée de soutenir ce projet. Il conviendra de définir le mode de financement. Compte tenu des incertitudes budgétaires 2016/2017 et du redécoupage territorial, la commune se réserve la décision de démarrer en septembre 2016 ou en septembre 2017.

### **Collecte restos du cœur**

La collecte dans les villages de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais a permis de livrer 1 371 kg de dons (+ 15% par rapport à l'année 2015) et va permettre de distribuer une semaine supplémentaire pour la campagne hiver pour environ 250 bénéficiaires.

### **Dépôts sauvages**

De nombreux dépôts sauvages sont signalés sur une parcelle à proximité de l'étang de Sathenay. L'information sera transmise à la commune sur laquelle est situé le terrain.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.